

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 FEVRIER 2018

- **Faire de la Villeneuve un éco-quartier populaire**

2-(3994). POLITIQUE DE LA VILLE : Conventions du plan de sauvegarde des copropriétés du 60-120 et 130-170 galerie de l'Arlequin et principe de participation aux réhabilitations de logements sociaux



Le volet habitat constitue un élément majeur du projet de renouvellement urbain des Villeneuves (avec un budget d'environ 289 ME, 70% de l'enveloppe globale) et porte sur 1800 logements sur le périmètre grenoblois (Géants, Arlequin, Village Olympique). Cependant, les réhabilitations ne concernent pas que le logement social.

La mise en œuvre du « plan de sauvegarde » de copropriétés privées permettra le « maintien » de copropriétés privées, en évitant la perte de leur valeur, et favorisera la pluralité du logement (social et privé à la fois) à la Villeneuve. Cette démarche concerne deux ensembles: le 60/120 Arlequin (190 logements privés) et le 130/170 Arlequin (166 logements privés) et vise l'amélioration importante du cadre de vie des habitants.

Avec un engagement financier exceptionnel de l'ANAH (Agence National de l'Habitat), le « Plan de sauvegarde » des copropriétés de l'Arlequin prévoit un taux de subvention globale de la réhabilitation de 80 % par logement.

Ce projet permet également de mettre en valeur la qualité architecturale des bâtiments et de préserver des logements bien conçus.

Le Plans de sauvegarde de copropriétés privées prévoit dans un premier temps (PDS1) les travaux d'urgence permettant l'autonomisation et la réorganisation juridique des copropriétés nécessaires avant de passer à la phase de mise en œuvre des travaux de restructuration et de réhabilitation thermique ambitieuse, pour une réduction de la consommation d'énergie et l'amélioration du confort de vie (PDS 2).

Pour Maryvonne Boileau, Conseillère municipale déléguée à la Politique de la ville : *«L'adoption de ces deux conventions qui structureront les travaux de scission et de réhabilitations des copropriétés privés est une étape majeure pour réussir l'ensemble des opérations prévues dans le cadre de l'ANRU2 et pour redonner aux Villeneuves leur juste place au sein de la Métropole. L'engagement de l'Etat et des collectivités dans ces opérations est inédit et sans précédent. »*

- **Le dynamisme de la transition énergétique au plus près des habitants**

4-(3552). ENTREPRISES PUBLIQUES LOCALES : SAEML GEG Augmentation de capital - Modification des statuts



Début 2017, le Conseil Municipal de Grenoble a voté la fusion de la régie d'Allevard avec l'Entreprise locale de distribution GEG dont la Ville de Grenoble est majoritaire. D'autres régies, faisant partie du même groupement de régies (ELISE) ont manifesté le souhait de procéder également à cette fusion. Ce sont donc dix communes : Presle, Vinay, Saint-Marcellin, Villard-Bonnot, Allemont, Séchilienne, Le Moutaret,

Crets- En-Belledonne, La Ferrière, Pinsot, qui vont rejoindre GEG avec un contrat de concession de la gestion du réseau de distribution d'électricité et de fourniture d'électricité aux tarifs réglementés sur son territoire (pour certaines communes, ce contrat concerne aussi le gaz).

Pour valider cette fusion, le Conseil Municipal vote ce lundi 5 février l'augmentation de capital de GEG correspondant aux différents apports des communes, et de la Ville de Grenoble qui conserve ainsi sa participation majoritaire.

Anne-Sophie Olmos, Conseillère municipale déléguée au contrôle de gestion et aux marchés publics déclare : *« Cette fusion souhaitée par les communes concernées est une reconnaissance de la qualité du service public fourni par GEG. La réussite de la première fusion a convaincu le reste du groupement ! Cela répond à une convergence d'intérêts communs pour un service de proximité. C'est aussi le signe d'un dynamisme de la transition énergétique au plus près des territoires et de leurs habitants. La modification des statuts a vocation à préparer l'accueil de la Métropole comme actionnaire : comme pour l'urbanisme, l'énergie doit se penser à l'échelle du bassin de vie. »*

- **Renforcer la cohérence métropolitaine en matière d'aménagement**

5-(4017). FINANCES : SPL SAGES- cession des actions de la Ville de Grenoble

Dans les délibérations premières, la délibération n°5 a pour objectifs d'autoriser la Ville de Grenoble à céder à Grenoble-Alpes Métropole ses 975 actions détenues au capital de la SPL SAGES, société en charge de la réalisation d'opérations d'aménagement sur le territoire grenoblois. Cela répond notamment aux évolutions de compétences introduites par la loi MAPTAM.

Anne Sophie Olmos, Conseillère municipale déléguée au contrôle de gestion et aux marchés publics, déclare : *« Aujourd'hui la ville se pense et se conçoit à l'échelle du bassin de vie. Nous nous réjouissons que la Métropole se dote d'un outil permettant de mener des opérations de grande ampleur et de renforcer la cohérence métropolitaine en matière d'aménagement. Le modèle de Société Publique Locale est ainsi reconnue pour sa souplesse et la complémentarité de ses activités »*

- **Consolider une relation singulière avec les habitants en s'invitant dans leur quotidien**

8-(3958). AFFAIRES CULTURELLES : Musée de Grenoble - Présentation du programme d'expositions de l'année 2018.

Les expositions du Musée de Grenoble en 2018

- « De Delacroix à Gauguin. Chefs-d'œuvre dessinés du XIXe du musée de Grenoble » du 17 mars au 17 juin 2018.
- « Chanteuses et prêtres d'Amon à Thèbes » du 27 octobre 2018 au 27 janvier 2019 – en partenariat avec le Musée du Louvre.
- « Voyages d'hiver » Hors les murs au Village Olympique, du 27 février au 23 mars 2018.

Corinne Bernard, Adjointe aux Cultures, déclare : « Cette année à nouveau, le Musée de Grenoble porte sa mission de service public au plus près des Grenoblois au travers de trois de ses missions essentielles : conserver et préserver une collection, consolider une relation singulière avec les habitants en s'invitant dans leur quotidien, faire vivre des partenariats avec les plus grandes institutions muséales de France autour d'expositions événements. Nous découvrirons dès la fin du mois l'exposition Voyages d'Hiver, accueillie au Village Olympique et construite avec les acteurs du quartier, qui s'inscrit dans les 50 ans des jeux olympiques de Grenoble. L'exposition de dessins du XIXe qui sera inaugurée en mars sera l'occasion pour chacun de découvrir ou redécouvrir les chefs d'œuvre qui figurent dans la collection du Musée. Quant à l'exposition prévue à l'automne, c'est un événement à plus d'un titre : portée avec le soutien du Musée du Louvre, elle rappelle le lien historique qui unit Grenoble à l'égyptologie, et permet de souligner la mission fondatrice du Musée de Grenoble, maison d'art et de patrimoine. »



- **Accompagner la création au plus près des artistes**

12-(3979). AFFAIRES CULTURELLES : Bourse des arts plastiques 2018 – Désignation des lauréates et attribution des prix.

La bourse des arts plastiques de la Ville de Grenoble est attribuée suite à proposition d'un jury de professionnels des principales institutions artistiques de Grenoble et de l'agglomération. Cette année, les deux lauréates sont Aela ROYER, pour son travail sur notre relation à la technologie et ses conséquences physiques, psychiques et sociales, et Gabrielle BOULANGER, pour son travail sur les territoires habités, espaces qui ne sont pas traditionnellement réservés aux plasticiens. Elles bénéficieront d'une bourse de 5 000 € chacune, ainsi que d'une exposition dans un lieu de l'agglomération (en cours de

programmation), et la réalisation d'un livret d'artiste par la Ville de Grenoble. 12 candidatures avaient été proposées au jury.

Corinne Bernard, Adjointe aux Cultures, déclare : « *En 2016, la Ville de Grenoble a souhaité faire évoluer le dispositif de Bourse des arts plastiques pour accompagner les artistes au travers d'une vraie démarche de parcours, de la création à la diffusion (auparavant la Ville délivrait 3 bourses de 3 000 €). L'année passée, de nouveaux dispositifs de soutien aux acteurs culturels ont été initiés et sortent petit à petit de terre. 3 artistes plasticiens ont ainsi pris place dans les ateliers d'artistes, aménagés en 2017. D'ici quelques mois, nous ouvrirons des résidences pour auteurs, nous inaugurerons les premiers murs d'expression libre... Nous poursuivons notre réflexion en dialogue avec les acteurs culturels, pour accompagner la création, au plus près des artistes et de leurs besoins.* »

• **Un urbanisme raisonné et participatif**

25-(3850). URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS : Établissement Public Foncier Local du Dauphiné: Cession, acquisitions et gestion de réserves foncières en Portage

30-(3898). URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS : Appel à projet habitat participatif : groupes lauréats retenus pour 2 terrains situés 40 rue Blanche Monier et 4 ter rue Moyrand - Autorisation donnée de réaliser des études de terrain et de déposer toute demande d'autorisation du droit des sols.

Dans le département Ville Durable, plusieurs délibérations concernent des cessions pour des nouveaux projets de réaménagement.

Parmi elles, la délibération n°25 propose au Conseil Municipal de céder le terrain de l'ancien Greta situé rue d'Alembert à Grenoble Habitat pour une opération mixte. Celle-ci prévoit l'extension de la clinique mutualiste avec la création d'un centre de consultation médical, d'une pharmacie et d'un commerce en rez-de-chaussée. L'opération comprend également la réalisation de 4 logements en accession. Ce projet est le fruit d'une consultation menée en 2017 avec les riverains.

La délibération n°30 propose la cession de deux tènements situés 40 rue Blanche Monier et 4 ter rue Moyrand pour la mise en place de projets d'habitat participatif. Ces cessions sont réalisées dans le cadre d'appels à projets réalisés pour chacun des deux terrains. Dans les deux cas, des groupes d'habitants proposent un projet permettant l'échange et l'ouverture sur le quartier et présentant une proposition solide en termes de fonctionnement et de gestion.



Vincent Fristot, Adjoint à l'urbanisme, déclare : « *L'adoption de ces deux délibérations valident la mise en œuvre de projets qui répondent à un urbanisme raisonné et participatif. Rue d'Alembert, le projet a été travaillé avec les habitants et est finement intégré dans le quartier. Concernant les habitats participatifs, là ce sont les futurs habitants eux-mêmes qui ont construit leur projet !* »

Images présentées en réunions publiques en juin et septembre 2017. Permis de construire en cours d'instruction.

- **Maintenir la biodiversité en ville**

34-(3904). ENVIRONNEMENT : ECO-PATURAGE Bastille 2018 - Renouvellement de la convention entre M. BEAUFILS et la Ville de Grenoble pour le pâturage de moutons et de chèvres sur le site de la Bastille.

A l'occasion de ce conseil, la Ville de Grenoble renouvelle la convention pour l'installation d'animaux à la Bastille. Du 31 mars au 1er mai 2018, 15 à 17 ovins et 5 à 7 caprins viendront brouter les pentes de la Bastille. Cette opération pourra être prolongée du 1er mai au 3 juin 2018 et de la renouveler entre le 1^{er} septembre et le 30 septembre 2018.

Lucille Lheureux, Adjointe à la nature en Ville, déclare : « *L'introduction de moutons sur un site comme celui de la Bastille, au cœur de la ville, permet de maintenir la biodiversité, de lutter contre les risques d'incendie et de sensibiliser les visiteurs à la préservation de la nature en ville. Les expériences précédentes ayant été des réussites, nous renouvelons avec plaisir cette opération !* »

